

Formation

Prononcer une sanction disciplinaire

Maîtriser la procédure disciplinaire est essentielle pour sécuriser la prise de sanctions et déjouer le risque prud'homal.

Objectifs

Identifier les cas de faute disciplinaire, savoir constituer un dossier disciplinaire solide, connaître les différentes sanctions disciplinaires et leurs conséquences, mener sereinement la procédure disciplinaire (de l'entretien préalable au prononcé de la sanction).

Publics

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprises ou d'établissements, aux DRH, RRH, aux collaborateurs RH ou paie, aux gestionnaires du personnel.

Prérequis : connaissances de base de la législation sociale

Prochaine session

Inter-entreprises : Consultez notre planning des formations !

Intra : nous consulter

Durée

½ journée (3,5 heures)

Méthodes pédagogiques

Etude approfondie des textes et de la jurisprudence, échanges de pratiques, remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

Quizz/mise en situation

Programme

① Les sanctions interdites / comportements non sanctionnables ② La notion de faute ③ La preuve ④ Le règlement intérieur ⑤ La procédure disciplinaire et le prononcé de la sanction

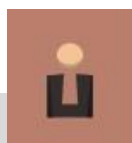
Tarifs

400 € Hors Taxes

Inscriptions

Cette formation vous intéresse ? Ecrivez nous à cabinet@carabin-stierlen-avocats.fr ou appelez nous au 02 99 68 95 96.

Si vous aviez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder à cette formation, merci de nous en avertir afin que nous prenions les mesures nécessaires.



CARABIN - STIERLEN
Avocats Barreau de Rennes



02 99 68 95 96



www.carabin-stierlen-avocats.fr



Suivez-nous !